

# UNE AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE AU SERVICE DE VOS PROJETS

1

## LA CRÉATION DE L'AGENCE VAUCLUSE INGÉNIERIE

Vaucluse Ingénierie évolue et devient une agence technique départementale. Objectif : proposer une assistance technique, juridique et financière, en appui des projets portés par les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).



2

## UN NOUVEAU STATUT

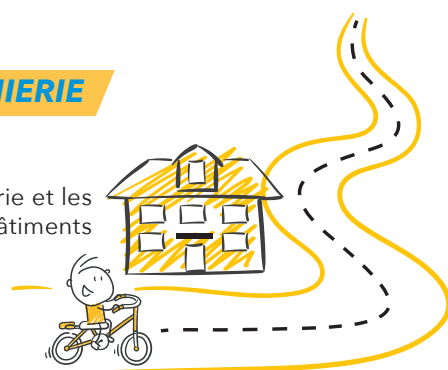
Vaucluse Ingénierie prend la forme d'un établissement public administratif départemental avec une autonomie juridique et financière. Ce statut permet à ses adhérents de solliciter les interventions de l'agence dans un cadre juridique sécurisé (quasi-régie ou « in house »).



3

## DANS QUELS DOMAINES L'AGENCE VAUCLUSE INGÉNIERIE PEUT-ELLE ASSISTER LES COMMUNES ET EPCI ?

L'agence Vaucluse Ingénierie intervient dans trois grands domaines : la voirie et les aménagements cyclables, l'aménagement d'espaces publics et enfin les bâtiments et équipements publics.



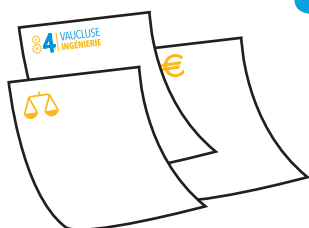
4

## SOUS QUELLES FORMES L'AGENCE PEUT-ELLE APPORTER SON ASSISTANCE ?

L'agence Vaucluse Ingénierie accompagne les communes et les EPCI en matière :

- d'ingénierie technique,
- de recherche de financements,
- de conseil juridique,
- de réflexion stratégique de développement territorial.

Elle propose plusieurs niveaux de services : du conseil de premier niveau gratuit pour fournir des prestations simples d'orientation, à des missions standards d'assistance à maîtrise d'ouvrage, jusqu'à des prestations spécifiques payantes (à la vacation).



5

## COMMENT ADHÉRER À L'AGENCE VAUCLUSE INGÉNIERIE ?

### 3 FORMULES D'ADHÉSION AU CHOIX :

- ➔ **FORMULE 1** : prestations en voirie/aménagement vélo, sur la base de 0,50 €/habitant, ouvertes à toutes les communes et à tous les EPCI (ex DACT).
- ➔ **FORMULE 2** : prestations en aménagement des espaces publics et bâtiments/équipements publics, *via* le paiement d'une cotisation forfaitaire par strates de population.
- ➔ **FORMULE 3** : totalité des prestations en acquittant les deux cotisations (formules 1 et 2).

Quelle que soit la formule choisie, les cotisations sont à payer chaque année.

*(Ces tarifs seront définitivement adoptés par les adhérents réunis en assemblée générale constitutive courant 2024).*

#### Par exemple

**Pour une commune de 1 000 habitants pour 1 an**

500 € pour la voirie/vélo (*formule 1*)

50 € pour l'aménagement espaces publics et bâtiments/équipements publics (*formule 2*)

550 € pour les 2 (*formule 3*)



6

## COMMENT VA FONCTIONNER L'AGENCE ?



- 1 assemblée générale et 2 conseils d'administration par an.
- 2 collèges ayant voix délibérative :
  - 1 collège de Conseillers départementaux
  - 1 collège de représentants des communes et des EPCI

7

## QUELLES SONT LES ÉTAPES DE CRÉATION DE L'AGENCE VAUCLUSE INGÉNIERIE ?



**Assemblée départementale du 15 décembre 2023 :**  
création de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

**De janvier à fin avril 2024 :**  
les communes et EPCI adhèrent par délibération

**Avant l'été 2024 :**  
assemblée générale constitutive début des prestations

8

## COMMENT CONTACTER L'AGENCE ?



Par mail : [vaucluse.ingenierie@vaucluse.fr](mailto:vaucluse.ingenierie@vaucluse.fr)

Par tél : 04 90 16 14 15